

La tentation du recyclage

# Unédic en positif : priorité au désendettement

Les nouveaux excédents de l'assurance chômage ne doivent pas être consacrés à des dépenses nouvelles et/ou des baisses de cotisations



Les partenaires sociaux et l'État n'ont pas résisté à la tentation de recycler les excédents en dépenses nouvelles ou baisses de cotisations - © Freepik



*Mécomptes publics,  
François Ecalle*

Les comptes de l'assurance chômage, qui est gérée par l'Unédic, se sont soldés par un excédent de 4,3 Mds€ en 2022, après une perte de 9,3 Mds€ en 2021. Ses recettes, des impôts (comme la CSG) et des cotisations sociales, ont augmenté de 11 % alors que ses dépenses – l'allocation de retour à l'emploi pour l'essentiel – ont diminué de 19 %.

Selon les nouvelles prévisions que l'Unédic vient de publier, cet excédent se maintiendrait entre 4 et 6 Mds€ en 2023 et 2024 pour atteindre près de 9Mds € en 2025 avec le retour d'une croissance relativement forte de l'activité économique cette dernière année (1,6 %).

Quand une administration publique, ce qu'est l'Unédic en comptabilité nationale, affiche des excédents financiers, la question de leur recyclage en dépenses supplémentaires ou en baisses d'impôts se pose souvent rapidement en France. Certains semblent déjà penser à

augmenter les moyens de Pôle Emploi (bientôt France Travail), que l'Unédic finance à hauteur de 4 Mds€ environ par an depuis plusieurs années. D'autres proposent de revenir sur les dernières réformes de l'assurance chômage pour améliorer l'indemnisation des demandeurs d'emploi.

### **Endettement net de 61 Mds€ fin 2022**

L'Unédic est l'administration publique, au sens des comptes nationaux, dont la situation financière est la plus sensible à la conjoncture économique. Ses recettes évoluent comme la masse salariale (cotisations) et les revenus (CSG), ce qui est commun à beaucoup d'administrations publiques, et ses dépenses sont par construction fortement dépendantes du taux de chômage, ce qui lui est spécifique. En conséquence, son solde fluctue fortement et, si l'assurance chômage était bien gérée, les excédents et les pertes alterneraient autour d'un solde à peu près nul.

“Si l'assurance chômage était bien gérée, les excédents et les pertes alterneraient autour d'un solde nul. En fait, de 1990 à 2022, ses comptes n'ont été excédentaires que 10 années sur 32”

En fait, de 1990 à 2022, ses comptes n'ont été excédentaires que 10 années sur 32, parce que les partenaires sociaux et l'État n'ont pas su résister à la tentation de recycler les excédents en dépenses nouvelles et/ou en baisses de cotisations, ce qui explique un endettement net de 61 Mds € à la fin de 2022. L'Unédic prévoit qu'il sera encore de 42 Mds€ à la fin de 2025, mais à condition qu'aucune charge nouvelle ne lui soit imposée. Cette situation financière n'est soutenable que grâce à la garantie de l'État.

La dette de l'Unédic est incluse dans la dette publique de la France et cette gestion contestable de ses excédents contribue à expliquer, parmi certes bien d'autres facteurs, que la dette publique augmente dans les périodes de crise ou de ralentissement économique, et ensuite ne diminue que très légèrement. Il est temps d'arrêter cette politique déraisonnable en laissant l'Unédic se désendetter.

Le site [www.fipeco.fr](http://www.fipeco.fr) développe les analyses de François Ecalte.

### **A lire également**

[Mécomptes publics - les chroniques de François Ecalte](#)

Publié le 22/06/2023

Catégories :

Economie / Mécomptes publics /

### **Réutiliser cet article**

Cet article est une œuvre protégée. Son utilisation donne lieu à des droits d'exploitation et de rediffusion interne et externe. [Nous consulter.](#)